Image not found or type unknown

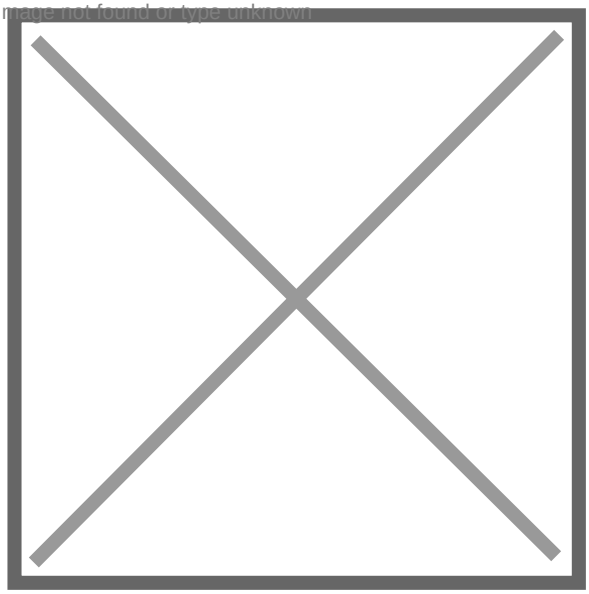

Saisie de mon auto achetée d'occasion.

Par **ribeiro pereira**, le **28/10/2009** à **07:59**

Bonjour,

voila j ai acheté une auto d occasion et le lendemain le vendeur l a déclarée volée,suite a sa plainte je me suis rendu a la police avec la facture d achat et un magistrat m a saisit l auto???que puis je faire pour qu il me rende mon auto?

merci a tous pour l aide que vous pourriez m apporter.

Bien a vous Paulo.

Par **jeetendra**, le **28/10/2009** à **08:36**

[fluo]Point d'Accès au Droit :[/fluo]
Entrée : 148 rue du Commerce
Adresse postale : 28 rue Ernest
Zegut - 01170 GEX
Tél : 04 50 41 35 86

[fluo]Maison des Avocats [/fluo]- 18 Rue Bourgmayer - 01000 BOURG EN BRESSE-
Téléphone : 04.74.22.47.63

Bonjour, vous etes victime d'un vendeur de véhicule malhonnete, "vous aurez pu etre poursuivi pour recel", il faut espérer que le voleur soit retrouvé, condamné à vous rembourser, pour cela il vous faut déposer plainte, contactez un avocat (adresses ci-dessus) pour la

défense de vos intérets, cordialement.

Par **ribeiro pereira**, le **28/10/2009** à **08:56**

merci pour votre réponse,mais le probléme est que le vendeur n est pas un voleur d auto car l auto lui appartenait et que j e l ai acheté chez lui . c est un particulier qui apres me l avoir vendu a été déposer une plainte pour vol . pour vous expliquez comme il le faut ,j ai acheté l auto a monsieur X,et X aprés m avoir fait la facture d achat et peut etre avec regret a porté plainte pour vol de son auto.j ai présenté la facture,les doccument de l auto et aprés avoir passé une journée entière au poste de police ils m ont saisi l auto? Merci pour vos réponse et bonne journée a tous. Paulo

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés